

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE N° 1 DE DOLTON

Vendredi 6 novembre 2020 de 18h30 à 20h30

Ordre du jour :

1. Installation du Conseil d'école et approbation du règlement de l'école.
2. Organisation pédagogique et effectif. RASED.
3. Projet d'école, APC, Sécurité à l'école
4. Bilan financier coopérative scolaire et achats effectués, actions effectuées et à venir.
5. Les demandes à la mairie (travaux effectués ou à effectuer).
6. Stationnement Rue de la Gare : projet de la mairie

Personnes présentes lors du tour de table :

Parents d'élèves :

Mme Richard Sophie
Mme Dusza Claire
Mme Ancion-Carbonell Aurore
M. Petit Dominique
Mme Grégeois Emilie

Enseignants:

M .Delafosse Laurent
Mme Jacquot Marie
Mme Le Cam Cécile
Mme Mister Tonia
Mme Pircart Amélie

Un représentant de parents d'élèves qui est dans l'impossibilité de venir au conseil d'école doit informer les suppléants dans l'ordre de la liste distribuée pour se faire remplacer.

Représentants de la Mairie: Jamois Xavier (maire), Mme Sterba Eléonora (adjointe)

Marie-Claire **Membre du RASED :** Perrine Chaumier

Représentante DDEN: Plumas

Excusé : M. Sionneau, IEN

1/ Installation du Conseil d'école et approbation du règlement de l'école.

- Tour de table: Présentation des présents. Rédactrices: Mes Pircart et Dusza.

Présentation auprès des nouveaux parents d'élèves du rôle de la DDEN. Mme Plumas regrette et souhaite être consultée pour la mise en place des protocoles sanitaires.

- Le règlement intérieur est approuvé par les membres du conseil d'école. Vote: 13 voix pour, 0 contre, 0 abstention.

(Changements apportés à l'article 2B sur l'école obligatoire à 3 ans, ainsi que 2C et 2D). Les articles 3 et 5 modifiés à cause de la COVID.

Sandrine Boulay a repris à 100% avant les vacances. Elle était remplacée jusqu'à présent par Sarah Charpentier.

- Mme Etiembre Johanne remplace M. Delafosse le mardi pour son travail de direction.

M. Sionneau Nicolas est le nouvel Inspecteur de l'Education Nationale, de la circonscription de la Ferté-Bernard.

2/ Organisation pédagogique et effectif. RASED

Nous fonctionnons depuis la rentrée avec un protocole sanitaire lié à la COVID : nous évitons le croisement des groupes classes et nous effectuons les entrées et les sorties d'école avec deux horaires décalés, ce qui modifie aussi les récréations.

Les parents viennent chercher leur enfant devant l'école en portant un masque, côté élémentaire aussi.

Depuis la rentrée de novembre les élèves, dès le CP, portent un masque et certaines parties sont plus souvent nettoyées (poignets, boutons, toilettes que l'on a attribuées par classe).

Mme Richard soulève que des parents se regroupent et attendent longtemps à la sortie de l'école parfois sans masque. De plus ils gênent le passage des enfants. Mme Grégeois confirme les propos de Mme Richard.

La cantine fonctionne avec deux services, un premier avec les maternelles, les CP,CE1 et CM1 et un deuxième à 12h35 avec les CE2 et CM2. Les élèves ne mangent pas face à face et les groupes ne sont pas brassés. La mairie a dû embaucher du personnel pour la surveillance des groupes en récréations (Mme Loudière et Mme Dallé AESH de l'école qui aident au ménage aussi le soir après la classe).

- Effectif actuel: 112 élèves en 5 classes, mais 108 à la rentrée de janvier.

- ACTUELLEMENT notre répartition est la suivante:

5TPS/10PS/13MS, 9GS/8 CP,	6CP/16CE1	10CE2/14CM1,	21CM2.
28	17	22	24

21

Il y aura normalement 21 départs sans compter les éventuelles orientations.

- **AVS-AESH:** Auxiliaire de Vie Scolaire, Accompagnante d'Elèves en Situation de Handicap (elles accompagnent des élèves avec certains besoins reconnus par la MDPH). Quatre personnes couvrent les besoins de huit enfants. Mme Dallé Noémie, Marie-Lyne Odillard sont à 24H semaine, ainsi que Maïté Loudière et Clémence Chartin. Cette dernière était en arrêt maladie depuis septembre ce qui impliquait la non scolarisation de l' élève qu'elle accompagnait car sa présence était indispensable à cet accueil. Il venait une fois par semaine avec une aide extérieure de l'ITEP mobile.
- **L'inclusion scolaire** est au centre des priorités du ministère: chaque enfant suivi par la MDPH devra avoir un suivi individuel dans l'école. Un numéro est mis à la disposition des familles: **02 43 61 58 15** ainsi qu'une adresse mail :

ecoleinclusive72@ac-nantes.fr . Une aide à distance est disponible pour les enseignants sur Canopé sous le nom de **Cap école inclusive**.

RASED : il est basé à Connerré. Il est constitué de 3 membres de l'Education Nationale (psychologue de l'éducation nationale, deux enseignants spécialisés pour aider les enfants à devenir élève ou à progresser dans les apprentissages.) Les dossiers sont étudiés pour savoir s'il y aura une prise en charge ou pas. Les enseignants ont choisi de transmettre 21 demandes après l'avoir signalé aux parents qui peuvent prendre contact directement avec le RASED au **02 43 89 94 77**. Mme Chaumier intervient pour présenter le service et la fonction du RASED.

▪ Trois élèves sont suivis avec Mme Perrine Chaumier (ESCADRE: enseignant spécialisé chargé des aides à dominante relationnelle) le mardi matin. M. Paris (ESCADP: enseignant spécialisé chargé des aides à dominante pédagogique) interviendra prochainement en fonction de ses disponibilités (leur secteur couvre 17 communes et 19 écoles).

3/ Projet d'école, Activités Pédagogiques Complémentaires , sécurité à l'école

Projet de l'école: le précédent couvrait les années scolaires de 2017 à 2020. Il sera présenté aux prochains conseils d'école. **Il comprenait** 3 axes - La réussite du parcours de l'élève, le climat scolaire et la priorité culturelle: langue vivante et le numérique. Nous sommes en pleine réflexion (bilan du précédent) et rédaction du nouveau pour un vote final au dernier conseil d'école de juin 2021.

Il se présentera avec trois axes aussi: 1 Assurer la maîtrise des fondamentaux et des compétences pour chaque élève.

2 commun avec le collège de secteur (lutter contre le harcèlement à l'école).

3 spécifique à l'école (culture et environnement)

(Le thème commun de l'année est l'étude des personnages dans les histoires).

Il existe le Livret Scolaire Unique du CP à la 3^{ème}. Il est numérisé pour toute cette scolarité; il n'y a pas de notes jusqu'en 6^{ème}. On y liste les compétences à acquérir. Il sera distribué en version papier deux fois par an (fin janvier et juin).

L'adresse mail demandée aux parents permet de renseigner le collège des futurs 6^{ème}.

La maternelle dispose d'un **Cahier de suivi** pour les quatre années. Il sera remis aux familles en mains propres au cours d'entretiens individuels planifiés en janvier et juin si les conditions COVID s'améliorent.

Activités Pédagogiques Complémentaires : la priorité est faite à la lecture pour des élèves à partir de la GS, choisis par les enseignants, du 7 septembre 2020 au 31 mai 2021 / le lundi (4 périodes) et jeudi (en période 2) de 16h20 ou 30 à 17h 20 ou 30. Ce qui fait 36 h en tout. Mme Etiembre effectue 7 séances avec des CE1 le mardi en période 2.

Evaluations début de CP et CE1 : évaluations qui permettent de cibler les difficultés et d'apporter des aides aux élèves repérés. Les élèves ont passé des séances en français et en mathématiques durant deux semaines. Les résultats sont donnés par compétences et transmis aux familles. Les CP auront d'autres évaluations mi-janvier.

Mme Mister: le niveau des élèves est très hétérogène autant en lecture qu'en mathématiques.

Intervenante en Education Musicale: Mme Gosset Mireille prend les groupes classes de la GS-CP au CM1CM2, le jeudi après-midi (séance 30 min à 45min). Elle est employée par l'école de musique intercommunale. Notre projet pédagogique musicale est validé par la conseillère pédagogique en musique et par l'IEN, M. Nicolas Sionneau.

Sécurité à l'école: alerte incendie en septembre : bonne coordination de l'ensemble des enfants qui sont sortis en moins de 2 minutes et se sont dirigés vers les zones de regroupement.

2 Alertes pour 2 PPMS (risques liés aux INTRUSIONS et aux conditions climatiques): nous avons déclenché une alerte obligatoire. Une personne était masquée dans la cour: confinement dans des zones définies. **Le signal était une corne de brume**. Elle ne s'entendait pas d'un bâtiment à l'autre. Un entretien avec le maire a permis d'établir une liste d'investissements pour d'améliorer l'usage et la sécurité des locaux. Mme Grégois demande des précisions sur le déroulé des exercices. Mme Richard demande quelles actions ont été mises en place auprès des cm² qui n'ont pas été sérieux pendant l'exercice PPMS intrusion et notamment le manque d'information aux parents de la classe. Mme Jacquot intervient pour préciser ce qu'elle avait fait auprès de ces élèves pour les responsabiliser. Les élèves proposent d'eux-mêmes de refaire l'exercice car ils ont conscience de ne pas avoir agi correctement.

Les familles étaient informées et devaient aussi en parler à la maison. La plaquette était sur le site de l'école.

Le rôle des délégués a été précisé dans le cas de ces alertes et ils seront placés devant, précédant le groupe, pour les responsabiliser et permettre à l'enseignant de fermer la marche.

Présentation des deux PPMS au conseil d'école. Un diagnostic a été effectué avec la mairie pour les infrastructures avec des propositions : installation d'alarme spécifique, de caméras sur les entrées, changement de portail et de grillage plus haut et plus résistants et couper la vue de certaines zones pour améliorer la protection des enfants.

- Il est rappelé aux parents, que dans le cadre de Vigipirate, **les regroupements devant l'école ou en haut de l'impasse sont interdits (aussi selon le protocole sanitaire actuel avec la règle de distanciation.)**

4/ Actions effectuées et à venir. Bilan financier coopérative et achats effectués.

Actions de l'école : déjà effectuées

▪ Utilisation de la structure minigym en septembre et du mur d'escalade seulement pour la classe des TPS PS MS, il partira le 9 novembre. On remercie la mairie, ce sont les employés qui l'ont monté, démonté et transporté. C'est un matériel loué 1€ par enfant à l'association USEP Nord Sarthe (l'école en est un membre), soit 28 €. Le matériel reste à disposition un mois avant d'être transféré dans l'école suivante par les employés de la mairie que l'on remercie.

▪ **Photo de classe**, le vendredi 9 octobre avec M. Vincent Olbert. Un parent de l'APE a géré. Les prises de vue se sont faites dans les classes et il n'y a pas eu de fratrie pour ne pas mélanger les groupes. Les adultes portaient le masque pour la photo collective dans la classe. Mme Richard: les photos se sont faites dans les classes pour éviter le brassage.

▪ **Élections des délégués élèves** à l'élémentaire a eu lieu dans chaque classe avant les vacances d'octobre. Les élèves délégués ont réalisé leur premier conseil ce jour. Les idées recueillies ont été soumises au directeur.

▪ **Élections des délégués de parents**: le vendredi 9 octobre (54% de votants au lieu de 56% en 2019). Peu de participation. Le vote était uniquement par correspondance.

▪ Visite médicale le lundi 12 octobre avec l'infirmière du secteur, Mme Rigal qui voyait les CP (visite GS qui n'a pas eu lieu en mars à cause de la COVID). Elle va s'achever le jeudi 19 novembre.

A VENIR: En novembre, la réunion de liaison CM2-6^{ème} au collège de Vibraye n'aura pas lieu. Un conseil école-collège est programmé en mars 2021.

▪ **Cérémonies** : Le 11 novembre et le 8 mai se réalisera avec un groupe restreint de 5 personnes. La participation des élèves ne sera pas demandée.

▪ **Piscine tous les lundis à partir du lundi 18 novembre jusqu'au lundi 27 janvier de 13h20 à 16h00. ANNULÉE à cause du confinement. La piscine de la Ferté Bernard est fermée pendant le confinement.** Nous avons décidé au préalable de ne pas maintenir le cycle piscine pour des raisons de brassages. Le conseil municipal soumettra lors d'un prochain conseil l'ouverture de la piscine au mois de juin et proposera selon la législation l'accès aux scolaires.

• 24 h de la maternelle : en **novembre : activités mathématiques. Pas d'accueil de parents en ateliers à cause du protocole sanitaire. Manifestation ANNULÉE.**

• **Cinéma**: dans la salle du musée de la musique mécanique. Nous avions trouvé un accord avec l'association qui gère la salle (jauge à 25). Les projections devaient avoir lieu fin novembre avant la fermeture du site, une classe par matinée pour respecter le protocole sanitaire. Le coût du nettoyage était pris en charge par l'association après chaque passage de groupe. **ANNULÉ**, à revoir en mars à l'ouverture de la structure. En attendant, on pourra faire une projection par classe à l'école.

• **Le Père Noël** ne viendra pas cette année dans l'école.

• **Le Carnaval** avant les vacances d'hiver n'aura pas lieu sauf si les conditions sanitaires s'améliorent.

• **On ne sait pas si le Festival Chrysalide à Vibraye aura lieu (avril 2021).**

• **Les blocs de mousses** seront à la maternelle du 10 mai au 4 juin. Ils seront ensuite apporté à Semur en Vallon par les agents de la commune.

• On ne sait pas si la fête de l'école prévue à la fin de l'année scolaire (dimanche 26 juin) à la salle polyvalente avec le concert intégré, aura lieu.

APE DOLLON s'est réuni en septembre. Parole à Mme Richard, membre de l'association :

• Distribution d'une plaquette pour une commande de chocolats à rendre pour mi-novembre, (25% des sommes récoltées sont reversés à l'association). Les chocolats seront distribués avant les vacances dans des paquets déjà emballés.

• Des bons de commande pour des brioches viennent d'être distribués par l'APE (les coûts de livraison sont réduits car ils seront partagés avec l'école de Thorigné-sur-Dué).

• Le LOTO qui était organisé en janvier n'aura pas lieu. Le bénéfice du loto de l'an dernier est de 1436 euros. Celui-ci est en baisse d'environ 1000 euros.

• La benne à papier n'a pas rapporté grand-chose. Elle ne sera pas reconduite. L'année dernière, 3,6 tonnes ont été récoltées pour une somme de 111 euros.

COOPERATIVE SCOLAIRE USEP DOLLON: 50 familles sur 78 ont participé au don, ce qui représente 855€.

Rappel des achats de rentrée: Abonnements : Journal 1 jour/1 actu 67€. Meuble pour poser un vidéoprojecteur à 10 Euros.

- **Le bilan financier du compte USEP DOLLON a été** contrôlé et validé par Mme Richard. Reste 2041,39€. Il reste aussi 6245,76 € sur le livret A.

La mairie verse 4.500€ pour les fournitures scolaires annuelles (dont papier et encre imprimante) et 600 € pour la Coopérative scolaire.

Décision d'acheter un vidéoprojecteur pour que chaque classe d'élémentaire en ait un. Les enseignantes soulèvent le problèmes de l'usage des équipements informatiques personnels. Le directeur signale que nous recherchons deux écrans informatiques pour être utilisés à l'école. La mairie précise qu'elle relaiera la demande auprès de son site internet. Mr Petit en mettra un à disposition de l'école.

5/ Les demandes à la mairie (travaux effectués ou à effectuer). Remerciements pour les travaux effectués cet été, en particulier la restauration du toboggan et la mise en place d'étagères dans le placard de la maternelle.

• **Elémentaire** : Placer une VMC dans les anciens bâtiments pour améliorer la qualité de l'air.

• Installer une alarme distincte pour les intrusions et améliorer les abords de l'école (sécuriser les clôtures)

• Des voiles occultants sur la partie basse des fenêtres de la classe de CM2.

• Vérifier les radiateurs de CPCE1 qui font beaucoup de bruit.

• Distributeur de papier au-dessus du lavabo de CM2.

• **Maternelle** : mettre du carrelage sur le mur des toilettes pour faciliter le nettoyage.

• Mettre des balles de tennis sous toutes les chaises de la classe CP GS.

- Placer des distributeurs de savon dans les classes comme ceux des lavabos de maternelle.

6- Stationnement rue de la Gare et projet de la mairie :

Le stationnement rue de la Gare **doit être ponctuel le matin** pour que chacun dispose d'une place rapidement et à proximité des bâtiments. Il ne se fait pas non plus sur le trottoir en face de l'école, ni dans l'allée qui dessert les logements, le long du bâtiments.

M. le Maire précise qu'il a entendu les demandes faites et les travaux seront réalisés prochainement.

De plus, il précise que le terrain attenant à la cour des maternelles a été acheté par la commune en vue de réaliser rapidement un parking (avec abattage ou non de la maison) de 20 à 30 véhicules réservé à l'école. Aucune opposition n'a été émise au sein du conseil municipal. Il ne sera pas fait en enrobé au départ car il n'était pas prévu cette année financièrement.

Un passage pour piétons pourrait être envisagé mais pas de nouvel accès à l'école.

M. le Maire soulève le problème du stationnement sur la Grande rue, où les véhicules se garent sur le trottoir empêchant le passage des piétons ou des poussettes. Un marquage au sol est à l'étude sur la chaussée pour réglementer le stationnement (à cheval, sur le trottoir et la chaussée). Un accord de la DDE est attendu pour le réaliser. Il est envisagé par la municipalité des ralentisseurs avec parterres pour favoriser la sécurité et faire ralentir la circulation des véhicules dans cette rue.

Des parents demandent un abri pour les élèves qui attendent le matin sous la pluie.

M. le Maire souhaite que le directeur lui fasse parvenir le nombre d'élèves qui ont quitté l'école ces quatre dernières années alors que les familles habitent toujours la commune.

Dates à retenir: le 2^{ème} conseil, le vendredi 12 mars et le 3^{ème} conseil le vendredi 2 juillet 2021 à 18h30.